

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 février 2018 à 20 h 30

1- Autorisation engagement et liquidation des dépenses préalables au vote du Budget.

Dans l'attente du vote du budget primitif le Maire est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des montants inscrits au budget précédent. Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement le Maire demande l'autorisation de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.

Le conseil après en avoir délibéré,
AUTORISE jusqu'à l'adoption du budget primitif 2018 du budget principal, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Opération	Crédits votés au BP 2017	25%	Crédits votés
101-matériel de voirie	9 700	2 425	2 425
115-Multisports	57 262	14 315	14 315
127-voirie sécurité	14 000	3 500	3 500
136-construction de bâtiments	11 500	2 875	2 875
84-acquisition de matériel	13 794	3448	3448

2-Délégations au Maire et aux adjoints (locations)

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, il est nécessaire de donner au Maire et les adjoints délégation notamment pour la location des logements et ainsi éviter des retards préjudiciables comme la
Proposition suivante ; location du logement laissé par Mme Fabienne Burton, à Madame Catinault Hélène, deux enfants,

Le Conseil après en avoir délibéré,
- Donne délégation au Maire et Adjoints pour l'attribution des logements,
- Valide l'attribution du logement laissé par Madame BURTON, à Madame Catinault Hélène avec deux enfants,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces concernant ce logement.

3- Cantine : Devis pour la pose des portes et fenêtres

Le Maire présente un devis pour la pose des portes et fenêtres émanant de EURL VDMMENUISERIE de Angerville- l'orcher qui travaille en partenariat avec notre fournisseur Batystil. Il s'élève à 3.010 € HT. Certes nos deux employés sont compétents pour faire ce travail, mais dans le domaine de la responsabilité il serait préférable de laisser une entreprise faire ces travaux.
Il demande au conseil d'en décider.

Le Conseil après en avoir délibéré
Donne son accord et valide le devis présenté par EURL VDMMENUISERIE,
s'élevant à la somme de 3.010 € HT
Charge le Maire de faire installer ces portes et fenêtres dès que possible

4-L'Orée du Bois : règlement du lotissement

La demande de permis d'aménager va être déposée prochainement. Il reste quelques points du règlement à préciser, à savoir :

- article AUa 7-2, page 5 ; hauteur des constructions
- article AUa 8-10 page 6 ; toiture et 8-13 ; couleur façades

Il demande également de solliciter une subvention dans le cadre de DETR

Le Conseil après en avoir délibéré,

- ***Limite la hauteur des constructions à 7 mètres si nécessaire afin d'éviter un niveau supplémentaire entre le rez de chaussée et les combles aménageables.***
- ***N'autorise pas le bac acier en toiture en raison de la proximité de la mer,***
- ***Autorise les toits plats pour les annexes jointives jusqu'à 30% de la surface totale de la construction avec un maximum de 40 m²,***
- ***Pour ce qui concerne la rubrique <les couleurs des devront être claires > il convient d'ajouter <le gris sera admis>.***

Donne pouvoir au Maire pour solliciter une subvention, si possible dans le cadre de la DETR.

5-Réalisation d'un trottoir rue cauchoise

Suite à l'enfouissement des réseaux rue cauchoise, il s'avère que les candélabres ont été implantés sur le trottoir d'une largeur de 80 cm, ce qui a pour conséquence d'obliger les piétons à descendre sur la route, pour les éviter d'où un risque d'accident, d'autant que cette voie servira de contournement pour les utilisateurs de la véloroute. Le Maire propose d'élargir le trottoir partant de la RD 68 sur 170 mètres et de réaliser un trottoir, où il n'y en a pas, en deuxième partie sur 150 mètres. Le devis s'élève à 42.845.40 € HT. Il demande au Conseil de décider et de solliciter une subvention auprès du Conseil général et dans le cadre de la DETR

Le Conseil après en avoir délibéré

- ***Valide le devis présenté soit 42.845.40 HT***
- ***Autorise le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la DETR, de la DSIL et du département concerné notamment par le contournement de la Véloroute dans cette rue.***

6-Lutte contre l'incendie

Le Maire fait part de la venue d'un capitaine des pompiers pour faire le point sur la défense extérieure contre l'incendie. Les secteurs non couverts ont été recensés et nous avons été sur place pour trouver des solutions satisfaisantes, à savoir :

- rue du petit moulin à proximité immédiate du passage à niveau sur un terrain appartenant Madame Dujardin Marguerite et son fils, possibilité de faire une réserve d'eau de 60 M3 avec un branchement sur le réseau d'eau. A cet endroit tout le secteur serait couvert.
- rue de l'église sur le terrain des Consorts Henri, réalisation d'une réserve de 45 M3 avec branchement sur le réseau d'eau. Tout le secteur serait aussi serait couvert.
- Le vasouy (ferme Depoilly), réserve à faire de 15 M3 en limite de la route avec branchement au réseau d'eau : voir pour le terrain avec le propriétaire M Depoilly.
- route de Valmont juste en face l'entrée des calètes, sur un terrain départemental, réaliser d'un puisard plus profond que le fil d'eau de la rivière de 1 mètre et le raccorder à celle-ci.
- Au niveau du bon coin, réalisation d'une réserve de 60 M3 avec raccordement au réseau, sur le terrain vague à côté du parking du restaurant.
- salle de la gare, procéder à quelques améliorations
- rue cauchoise, au bout des jardins communaux, réaliser une citerne de 45M3 avec raccordement au réseau d'eau.
- route de la sucrerie, à proximité de l'ancien garage, réalisation d'une réserve d'eau de 45 M3 sur un terrain communal avec raccordement au réseau d'eau.

-Pour les hameaux du trou du renard et du torp réalisation d'une citerne de 30 M3 avec raccordement au réseau d'eau. Au total 9 réserves sont à créer. Le Maire propose de faire une demande de subvention et d'échelonner les travaux sur plusieurs années.

Le Conseil après en avoir délibéré

VALIDE le devis présenté soit 50 206.80 € HT

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la DETR, et du Département.

7-Personnel

☞ CDD Marion LE GOAZIOU et Emmanuel MALET

-Pour Marion Le Goaziou proposition d'une prorogation de 4 mois jusqu'au 8 juillet,

-Pour M Emmanuel Malet, au terme de son contrat aidé le 30 juin prochain, proposition d'un contrat en CDD à mi-temps.(17 H 50)

☞ RIFSEEP

-Validation du rifseep pour les adjoints techniques à compter du 01/01/2018,

Le Conseil après en avoir délibéré valide ces trois propositions

8-Aménagement terrain autour des étangs

Suite à une réunion de la commission plusieurs possibilités : labourer l'ensemble, ou renforcer le talus en limite sud avec un fossé de 3 ou 4 mètres de largeur à côté et essayer d'y faire couler de l'eau dans la mesure où la pente serait suffisante ou peut être mettre en place des drains peu enterrés si pente il y a. Quelques points de niveau sont nécessaires.

Le Conseil donne son accord pour étudier ces différentes possibilités.

9-Travaux école maternelle

Investissement nouveau à inscrire au budget 2018, en priorité : remplacement des portes et fenêtres Aussi, le Maire propose de solliciter une subvention auprès du département et dans le cadre de la DSIL pour un montant de 41 452.68 € HT, ainsi que pour les bureaux de la sucrerie pour un montant de 44 278.97 € HT.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Vu la maternelle située dans la zone des effets irréversibles (zei) d'un silo à sucre de 21.000 tonnes, définie par les services de la Préfecture.

Vu la mise en danger des enfants, Enseignants et personnel de service, d'où un risque d'accident grave.

Considérant

- qu'il est urgent de remplacer tous les vitrages

- que ce remplacement aura pour effet de renforcer, également, l'isolation de la classe

DECIDE

- de remplacer tous les vitrages le plus tôt possible

- de solliciter dans le cadre de DISL, une subvention exceptionnelle

AUTORISE le Maire à entreprendre les travaux le plus rapidement possible

10- Demande d'acquisition d'une parcelle.

Le Maire fait part d'une demande, d'achat d'une parcelle, émanant de M.Renault Jean baptiste domicilié rue du renard à Colleville. Le Maire ayant un lien de parenté avec le demandeur, cède la présidence au premier adjoint et quitte la salle.

Monsieur Hébert prend la présidence et demande au Conseil d'en décider.

Il s'agit d'une parcelle de 877 m², non constructible, jouxtant la propriété de M RENAULT Jean-Baptiste, proposition de prix 1 000 €

Le conseil après en avoir délibéré, décide de vendre à M Jean-Baptiste RENAULT, domicilié 203 rue du Renard 76400 Colleville, une parcelle cadastrée

Section A2 n° 1021 d'une superficie de 877 m², pour un montant de 1 000 €, sous réserve qu'il soit fait mention dans l'acte notarié :

- **terrain inconstructible**
- **qu'il ne doit en aucun cas être comblé, du fait qu'il est situé sur un axe de ruissellement**

Désigne Maîtres HAZARD-LAURIAU, notaire à Valmont 76540, pour procéder à la vente

Donne tout pouvoir au Maire adjoint M HEBERT Denis pour signer l'acte notarié

11-Questions diverses

Travaux de débroussaillage en limite du parc boisé : devis de l'entreprise Les Deux Ifs pour un montant de 2107,20 € TTC.

Le conseil donne son accord

-Mise en place d'un essentage en ardoises sur le pignon ouest de la maternelle
Le maire informe le conseil que de l'eau s'infiltre dans le dortoir de la maternelle. Après passage de l'entreprise du bâtiment, il s'avère que la fuite provient du mur du pignon ouest lorsqu'il pleut. La solution serait de réaliser un essentage en ardoises.

Le conseil donne son accord, mais demande un devis afin de se rendre compte de l'importance des travaux et éventuellement envisager de poser également un isolant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 30

